

SEANCE DU 12 JUIN 2017

Le douze juin deux mille dix-sept, à 20 heures 30, le Conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur CHALAMET, Maire.

Présents : Mmes MARTIN, DESSUS, PEYSSON C., MM. PEYSSON, TURC, ARIENTI, BELLE, CROUZET, PONNET, PRUNENEC, ROSSIGNOL.

Absents : MM. BUISSON, BESSE, CUEFF (pouvoir à M. BELLE).

Secrétaire : Mme PEYSSON.

Le compte-rendu de la réunion du Conseil municipal du 2 mai est approuvé à l'unanimité.

Prochaine séance du Conseil municipal :

- Le 3 juillet à 20H30 : secrétaire de séance : Stéphane PRUNENEC.

Pour information :

- Invitation pour les 90 ans de la FOL le 01/07 à l'éco-site de EURRE
- Invitation le 24/06 à Châteauneuf/Isère pour la journée nationale des Sapeurs-Pompiers et de l'adieu aux armes du Colonel BOLZINGER.
- Invitation le 18/6 au quai à Pont de Barret pour la présentation d'un projet artistique autour du Roubion.
- Communication du courrier explicatif du SDED sur le déroulé de la diminution d'intensité de l'éclairage public (nouveaux luminaires LED)
- Classement de la commune en « Commune Touristique » par arrêté préfectoral du 16/05/2017 pour une durée de 5 ans (capacité d'hébergement touristique de 1429 places).
- Réunion de la Commission pour l'aménagement de la maison des Associations le 20/06 avec le CAUE à 15H15 ; les associations utilisatrices sont invitées à partir de 16H30.
- Remerciements de la Directrice de l'école pour la mise en place des nouveaux drapeaux.
- Réunion du Conseil d'administration du Châtelas le 13/06 à 19H30
- Réunion pour l'adressage postal le 15/06 (journée) et le 16/06 (matin)
- Ouverture des plis suite à la consultation des bureaux d'études pour la restructuration de la station d'épuration et la mise en séparatif de la Rue de la Lève, place et rue de la Recluse le 20/06 à 14H30.
- Report du repas communal à la rentrée.

1°- Déclarations d'Intention d'Aliéner

Il est rappelé que par délibération en date du 09 DECEMBRE 2010, le droit de préemption urbain (DPU) s'applique sur la totalité des zones urbaines (Zone U) et d'urbanisation future (Zone AU) du PLU approuvé le 25/08/2010.

Sont présentés les DIA suivantes concernant les tènements immobiliers cadastrés :

1°. Section A n° 717 sis « Les Rivières » appartenant Messieurs PEREL Marcel et Alain, formulée par l'étude PIQUEMAL (de PUY ST MARTIN).

2°. Section F n° 198 et 191 sis « Le Village » appartenant à Mr GICQUEL Laurent, formulée par l'étude PIQUEMAL (de PUY ST MARTIN).

3° Section F n° 685 et 686 sis « Le Village » appartenant aux Consorts TURC, formulée par l'étude PIQUEMAL (de PUY ST MARTIN). Pour ce dossier, Mr TURC ne participe pas au débat et au vote.

Le Conseil municipal, décide, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, de ne pas user de son droit de préemption.

Concernant la DIA de Mr GICQUEL, le Maire adressera un courrier au notaire et à l'acquéreur concernant une partie de travaux non réalisés.

2°- Suppression de poste – Mise à jour du tableau des effectifs

Monsieur Le Maire informe l'assemblée que, conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité. Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services. En cas de réorganisation des services, la décision, conformément à l'article 97 de la loi du 26 janvier 1984, est soumise à l'avis préalable du Comité technique. Compte tenu de :

* la demande de mise en disponibilité pour 1 an pour convenances personnelles de l'adjoint administratif territorial principal de 2° classe à raison de 20H hebdomadaires et de son acceptation à compter du 1° juin 2014,

* la demande de renouvellement de mise en disponibilité pour 1 an et son acceptation à compter du 1° juin 2015,

* la demande de renouvellement de mise en disponibilité pour 1 an et son acceptation à compter du 1° juin 2016,

* la demande de renouvellement de mise en disponibilité pour 1 an et son acceptation à compter du 1° juin 2017,

* la nécessité de pourvoir au remplacement de l'agent en disponibilité pour les besoins administratifs du service, avec recours à un agent contractuel du 01/06/2014 au 31/05/2015 puis création d'un poste d'adjoint administratif territorial de 2° classe à raison de 20H hebdomadaires à compter du 01/06/2015,

Il convient de supprimer le poste d'adjoint administratif territorial principal de 2° classe à raison de 20 H hebdomadaires

Vu l'avis favorable du Comité technique réuni le 10 avril 2017,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité (2 abstentions) décide :

1 – La suppression de l'emploi d'adjoint administratif territorial principal de 2° classe à temps non complet à raison de 20 heures hebdomadaires.

2 – De modifier comme suit le tableau des emplois :

Service Administratif				
Grade (s) associé (s)	Catégorie	Ancien effectif	Nouvel effectif	Durée hebdomadaire
Secrétaire de Mairie	A	1	1	TNC : 18,5 H/semaine
Adjoint adm. territorial principal de 2° classe	C	1	0	TNC : 20 H/semaine
Adjoint adm.territorial 2° classe	C	1	1	TNC : 20 H/semaine
Adjoint adm.territorial 2° classe	C	1	1	TNC : 12 H/semaine

3°- Convention entre la Commune et la CCDB pour les actions cofinancées par le FISAC (Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce).

Le Maire rappelle que la CCDB a engagé une programmation pluriannuelle de dynamisation du commerce et de l'artisanat appelée OCMR.

La CCDB est maître d'ouvrage de l'opération mais n'ayant pas la compétence urbanisme, la Commune a la charge de réaliser l'action et les travaux.

Il est donc nécessaire de préciser par convention les interventions de chaque partie.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve la convention et autorise le Maire à la signer.

INTERVENTIONS DES CONSEILLERS

Michelle MARTIN

- Fait un compte rendu du Conseil d'école du 06/06.
 - * L'effectif du groupe scolaire pour la rentrée serait de 117 élèves.
 - * Remerciements de la Directrice pour les travaux effectués : murs préaux + goudronnage de l'entrée de l'école.
 - * Dit que Mr MAZAN, peintre décorateur, a proposé bénévolement son aide pour les fresques sous le préau.
 - * La directrice rencontrera le MNS début juillet pour le projet piscine de 2018
 - * Problèmes de sécurité des enfants liés au chemin d'accès à la crèche et au local technique communal : une neutralisation du passage sera opérée aux heures de rentrée et sortie des élèves.
 - * Problème de stationnement gênant sur les trottoirs aux abords de l'école et de la médiathèque.
- Communique un courrier de la Directrice sollicitant une révision de l'enveloppe budgétaire allouée annuellement pour le fonctionnement de l'école pour l'année 2017/2018.
- Annonce la fête de l'école le 23/06.
- Dit que le travail de la commission Embellissement sera mentionné dans le prochain bulletin municipal. Un point sera fait en septembre avec les jardiniers volontaires. Les bancs ont été mis en place le long du Roubion gracieusement par Didier GESITS.

Stéphane PRUNENEC

- Expose la problématique liée à un possible retour à la semaine scolaire sur 4 jours. En l'état, il propose d'attendre la parution des textes officiels avant toute décision qui impacterait toute l'organisation des rythmes scolaires et donc des animateurs du périscolaire et les transports scolaires. Il propose une réflexion sur l'année pour réadapter éventuellement l'organisation. Le Maire est d'accord sur cette proposition.

Martine DESSUS

- Donne le programme de la semaine bleue qui se déroulera du 2 au 8 octobre et indique que le CCAS participera financièrement. L'Oustalet est partie prenante des animations (causerie du 02/10 avec Christiane SIGEL).

Gérard PONNET

- Fait part de la demande des riverains du chemin du Grand Villard sollicitant un entretien de ce chemin.
- Pose le problème du passage des piétons sur le Pont de Bine et du manque de sécurisation. Le sujet a été évoqué en commission travaux. Voir pour la création d'une commission extra -municipale pour ce sujet : sécurisation ? , création d'une passerelle ?...

Michaël BELLE

- Propose la repose du STOP au bout de la rue de la Lève
- Souhaite la réparation du plan incliné pour l'accès à la salle n° 2 de la Maison des Associations.

- Repose le problème d'absence de PAV vers les Buffières. Le Maire indique que ce point est à l'ordre du jour de la prochaine commission Déchets de la CCDB.

Olivier ARIENTI

- Soulève la dangerosité du PAV route de Crupies (précipice).

Jack TURC

Indique que :

- le gravier mis en place sous les bancs a été fourni par le Centre Technique Départemental de Bourdeaux.
- les travaux d'épaveuse sur les chemins communaux sont en cours.
- des dégradations de la Route des Chapelles sont apparues suite au rallye de l'Ecureuil.
- les travaux de goudronnage vont démarrer le 26/06.
- la piscine est en cours de mise en route.

Catherine PEYSSON

- Propose la reconduction des tours de rôle des élus pour la piscine. Le planning est à établir.

Jean-Yves ROSSIGNOL

- Informe qu'il est remplacé au 01/07 au poste de direction de la SEM Energie Rhône-Vallée par Mme BRUNEL-MAILLET, conseillère départementale et maire-adjoint de Montélimar. Il reste Vice-Président.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 H 48. .